



# Le projet Bel Coster a le vent en poupe

**NORD VAUDOIS ■ Les délibérants de L'Abergement, de Lignerolle et de Ballaigues ont validé, lundi soir, le projet de parc éolien qui touche leurs trois communes**

**N**euf éoliennes sur les contreforts du Suchet: le projet est en passe de devenir réalité. Lundi soir, les organes délibérants de L'Abergement, de Ballaigues et de Lignerolle ont en effet validé le Plan partiel d'affectation (PPA) Bel Coster, qui s'étend sur le territoire des trois communes.

Le Conseil communal de Lignerolle a été le premier à donner son feu vert. A 20h35, soit une demi-heure après le début des débats, l'affaire était déjà réglée. «Le projet peut aller de l'avant concernant notre commune», s'est réjoui le premier citoyen de Lignerolle, Yvan Bourgeois, alors que les conseillers venaient de valider le PPA à une large majorité. Dans leur rapport, les commissaires ont mis l'accent sur le bénéfice écologique d'un tel projet, ainsi que sur l'impact financier pour la Commune, qui doit accueillir six éoliennes. «Les projections de toutes les retombées sont estimées à environ 330 000 francs par année. Ce montant pourrait permettre de lancer des projets communautaires environnementaux ou autres», ont-ils souligné.

A L'Abergement, qui doit héberger une hélice, les conseillers généraux n'ont pas tergiversé non plus. Cinq minutes après Lignerolle, ils ont validé, à une écrasante majorité, un projet qui devrait leur

## Impact international

Les oppositions enregistrées contre le parc émanent de la Suisse, mais aussi de la France. En 1997, la Confédération a signé la convention d'Espoo qui oblige les Etats membres à consulter leurs voisins pour tout projet pouvant avoir un gros impact transfrontalier préjudiciable pour l'environnement. C'est le cas pour Bel Coster, même si les oppositions françaises n'ont pas d'effet contraignant. **G. AA ■**

rapporter environ 131 000 francs par an, soit l'équivalent de 10% du budget annuel communal. La syndique Monique Salvi a qualifié ce vote d'historique, dans la mesure où la future société d'exploitation aura son siège dans le village.

Restait à convaincre les conseillers communaux de Ballaigues, qui ont été plus longs à se décider. Alors qu'à Lignerolle et à L'Abergement, on attendait fébrilement de connaître leur position, les élus ballaiguais ont pris leur temps pour débattre. «Pour l'avenir, c'est la raison qui doit guider nos pas», a enjoint Raymond Durussel, rapporteur de la commission. A 21h50, l'organe délibérant a fini par dire «oui» à son tour, et à une nette majorité. Une décision immédiatement communiquée aux deux autres Communes, pour qui l'attente a pris fin. A Ballaigues, les retombées financières se chiffrent à 138 000 francs par an.

En validant le PPA Bel Coster,

les trois délibérants ont également levé les centaines d'oppositions qui avaient été enregistrées contre le projet. Reste à savoir quelle sera la réaction des opposants, qui pourraient désormais faire recours au Tribunal cantonal, voire au Tribunal fédéral. Ce n'est qu'à l'issue de ces procédures que la mise à l'enquête pour la construction des neuf éoliennes pourra formellement démarrer. «C'est une étape importante mais il y a encore bien de la route à faire», a commenté le syndic de Lignerolle Olivier Petermann, après avoir remercié ses concitoyens d'avoir soutenu la Municipalité lundi soir.

**G. AA / PIB / C. GE ■**

## Projet d'envergure

Le parc Bel Coster comprend neuf hélices implantées à des altitudes comprises entre 1200 et 1365 mètres. Le modèle d'éolienne qui a servi de référence pour l'élaboration du projet culmine à 206 mètres de hauteur. Le parc devrait permettre de produire entre 60 et 80 millions de kWh par an, soit l'équivalent de la consommation d'environ 19 000 ménages. Estimé à 80 millions de francs, il sera réalisé par une nouvelle société anonyme, Bel Coster S.A., dont le capital-actions devrait être détenu à 80% par **Alpiq**, les 20% restants pouvant être souscrits par les trois communes concernées. **C. GE ■**



Le parc prévoit neuf éoliennes sur les contreforts du Suchet, à des altitudes comprises entre 1200 et 1365 mètres.

Photomontage/PLVD